

# La lettre de la gouvernance publique

RÉVOLUTION NUMÉRIQUE  
ET GOUVERNANCE PUBLIQUE

*partager la réflexion, enrichir le débat public, transformer les modèles*

**réagir, contribuer : [contact@ifgp.fr](mailto:contact@ifgp.fr)**

## LES DÉFIS DE LA DISRUPTION comment refonder le modèle économique de sa collectivité ?

**Le concept de disruption est apparu il y a plus de vingt ans dans les travaux universitaires de Harvard.** On pourrait se dire que cela fait date à une époque où nos sociétés semblent bouger si vite. Et pourtant, les disruptions générées par la révolution technologique semblent apparaître seulement maintenant comme étant ce qu'elles sont : des défis fondamentaux posés à nos sociétés, et particulièrement à la gouvernance publique.

**LE RÔLE DÉTERMINANT DES APPORTS NUMÉRIQUES SUR LES RESSORTS MÊME DE LA SOCIÉTÉ ET SUR LES INFLEXIONS DES VALEURS QUI LA STRUCTURENT.**

La révolution numérique est généralement perçue comme un ensemble d'avancées, voire de bouleversements techniques qui se situent en marge des évolutions économiques, sociales, sociétales, environnementales, culturelles de la société en général. En réalité, on occulte le rôle déterminant des apports numériques sur les ressorts même de la société et sur les inflexions des valeurs qui la structurent. Beaucoup des tendances au consumérisme, à l'individualisme, à la distance de tout projet collectif, voire au nihilisme, doivent à l'explosion de la dimension homme connecté, assisté par l'intelligence artificielle

et supposé être au cœur du vaste concert des objets connectés.

L'impact de cette révolution numérique ne se cantonne évidemment pas à la sphère des individus, mais il concerne aussi les organisations publiques et privées de tous les secteurs, qu'ils soient régulateurs, associatifs, marchands,...

Que dit le concept de la disruption dans le contexte de la révolution numérique ? Que les apports du numérique permettent une remise en cause en profondeur des situations acquises. L'analyse universitaire porte essentiellement sur la sphère économique privée. Elle nous enseigne que les entreprises installées et maîtrisant leur marché peuvent se voir bousculées par des entreprises nouvelles, fondées sur les applications rendues possibles par les technologies numériques (internet, big data, blockchain,...). Le processus passe par un accaparement d'un marché existant mais non satisfait. Le développement d'offres adaptées à ces marchés ignorés, donne la possibilité aux nouvelles entreprises entrantes de se donner une assise économique suffisante qui, alliée



à des innovations technologiques, leur permet ensuite de s'attaquer au marché occupé par les entreprises traditionnelles. Ces dernières sont donc conduites à revoir leurs modèles sous peine de perdre leur prééminence, voire de disparaître.

Cette théorie de la disruption dont on voit les applications se dérouler sous nos yeux à une échelle de plus en plus grande et à un rythme de plus en plus accéléré, ne peut pas ne pas avoir de conséquence sur le droit des affaires et les mécanismes sociaux en général et sur la décision

**LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS DOIVENT REVOIR LEUR MODE DE GOUVERNANCE À L'AUNE DES DISRUPTIONS TECHNOLOGIQUES AU RISQUE D'UBÉRISATION.**

publique en particulier. Cette dernière est interpellée en tant que régulatrice pour tenir compte de la dislocation des ordres établis en regard des ambitions des nouveaux entrants, forts de leur capacité à répondre à des besoins nouveaux et de l'accueil favorable des publics. Mais elle doit faire face elle-même à la remise en cause de sa position de prestataire de services et de ..../.

[www.ifgp.fr](http://www.ifgp.fr)

tél. : 06 27 20 25 20 - mail : [contact@ifgp.fr](mailto:contact@ifgp.fr)

## RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE ET GOUVERNANCE PUBLIQUE

## LES DÉFIS DE LA DISRUPTION comment refonder le modèle économique de sa collectivité ?

... fournisseurs de biens publics. Les défis sont là considérables : finances publiques fragilisées, dépenses publiques contestées, aspirations des administrés invisibles ou ignorés, exigences nouvelles de l'utilisateur client, ... tout en tentant de contenir

### TRANSFORMER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR RÉPONDRE AUX NOUVELLES EXIGENCES DES DES ADMINISTRÉS.

la montée des contraintes juridiques de toutes natures (fiscales, sociales, environnementales et sociétales).

Une question fondamentale se pose désormais en termes de gouvernance publique : faut-il accompagner la révolution numérique en intégrant des outils nouveaux dans tous les domaines possibles (concept résumé par l'expression "smart city" ou "ville intelligente" ? Ou bien faut-il repenser son modèle de développement global en intégrant les différentes dimensions de la transformation de la société en se saisissant des opportunités du numérique ?

Cette question n'est pas simple. La réalité veut que les collectivités publiques essaient d'intégrer bon an mal an des outils et processus nouveaux pour réduire si possible leurs coûts et pour augmenter la satisfaction de leurs administrés usagers. L'inconvénient de ce processus est qu'il est d'une certaine façon subi au sens où, qu'on le veuille ou non, le service public se façonne progressivement selon les lois de la seule innovation dans son carcan de contraintes. Dans cette approche défensive, même si elle est menée avec enthousiasme et ardeur par certains acteurs publics, il

est certain que le champ de l'action publique sera contesté par les « nouveaux barbares californiens », ces sociétés hi-Tech qui entendent attaquer des marchés qui relèvent traditionnellement de la sphère publique au sens où ils concourent au principe de l'égalité des chances entre tous les citoyens. En utilisant cette expression de « nouveaux barbares », l'allusion est faite à un Empire romain qui, bien que tellement plus avancé que ses adversaires, a fini par céder sous les coups de modèles à la fois erratiques et brutaux, ignorant l'exigence de la durabilité pour asseoir le progrès.

### INNOVER AUJOURD'HUI POUR ANTICIPER ET SE PRÉPARER AUX TRANSFORMATIONS QUI S'IMPOSERONT DANS 10 ANS : TEL EST LE DÉFI DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE.

**Conclusion** : que le modèle économique soit bousculé pourquoi pas..., que le modèle social soit déstabilisé est inquiétant..., que le modèle démocratique soit contesté est gravissime.

Il y a donc une nécessité et une urgence à adopter une autre approche, celle qui incite à repenser l'action publique au regard des réalités de la « disruption », c'est-à-dire de réaliser et admettre que le champ de l'action publique et sa gouvernance sont confrontés à une véritable rupture et qu'il est dès lors nécessaire de prendre la mesure de l'action à mener pour que le service public maîtrise son environnement et ne fasse pas que le subir.

C'est dans cet objectif que l'IFGP F&C a développé un programme dénommé « gestion publique 2026 » qui offre la possibilité

à toute collectivité publique de se donner les moyens de repenser son modèle pour affronter les enjeux à dix ans. Le MESECT, est l'outil

### LA TRANSFORMATION OPÉRATIONNELLE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DOIT ÊTRE CONDUIT SELON UNE APPROCHE PROFESSIONNELLE.

méthodologique de ce programme qui permet d'analyser la réalité de son modèle, d'évaluer ses forces et ses faiblesses, de simuler les scénarios possibles pour son développement, de déterminer les voies et les moyens pour sa transformation. Ce modèle méthodologique est le résultat d'une translation au secteur public du concept de « business model » applicable aux entreprises marchandes, en y intégrant des dimensions dépassant très largement les seuls aspects financiers. En déroulant la méthodologie MESECT, une collectivité peut entrer en profondeur dans les réalités de son modèle de production de biens et de services, en connaître les mécanismes fins et ses dysfonctionnements, en évaluer les potentialités en regard des attentes à satisfaire et des contraintes à gérer, décider des transformations à engager dans une approche globale et cohérente lui permettant de projeter de façon crédible et soutenable sa collectivité vers un cap à dix ans.

**Le programme « gestion publique 2026 » est une clé unique pour repenser le modèle économique social et environnemental de sa collectivité. Pour donner une force nouvelle au service public comme élément décisif de l'épanouissement de nos sociétés.**

POUR ALLER PLUS LOIN,

